

DECISIONS D'APPROBATION DE MODELE

n° 85.1.18.626.1.3 du 20 septembre 1985

n° 85.1.18.626.1.4 du 20 septembre 1985

**Bascules à équilibre automatique LUTRANA modèle EL7-F
(Classes III et IIII)**

La présente décision est prononcée en application du décret du 30 novembre 1944 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 65-487 du 18 juin 1965 modifié par le décret n° 75-1201 du 4 décembre 1975 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement non automatique et instruments de pesage indiquant le prix.

Fabricant :

LUTRANA, 68-70, avenue Gambetta BP 27, 93171 Bagnole Cedex.

Caractéristiques :

Les balances LUTRANA modèle EL7-F comprennent les dispositifs suivants :

1° Le dispositif indicateur numérique faisant partie du dispositif mesureur de charge CENTRALPHA (classes III et IIII) approuvé par les décisions n° 85.1.07.636.1.3 et n° 85.1.07.636.1.4 du 9 juillet 1985 (1).

2° Un dispositif équilibreur et traducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs, selon les options suivantes :

— un à deux capteurs de flexion ERSEM type DF1 de portée maximale : 30, 60, 100, 150, 300 ou 600 kg ou type DF3 de portée maximale : 1 000, 1 500 ou 3 000 kg,

— un à quatre capteurs ATEX à point d'appui central type MCA 3000 de portée maximale : 20, 40 ou 80 kg ou de cisaillement type CIA 3000 de portée maximale : 300, 600, 1 200 ou 2 500 kg,

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1985, page 590.

3° Un dispositif récepteur de charge qui peut être :

- un plateau type 50 faisant partie de la bascule approuvée par décision n° 84.1.09.626.1.3 du 27 mars 1984 (1),
- une aérienne type 56 faisant partie de la bascule approuvée par décision n° 84.1.30.626.1.3 du 22 novembre 1984 (2),
- un plateau type 53 identique à celui approuvé par décision n° 80.1.5.631.1.3 du 8 juin 1980 (3),
- un plateau type 52 faisant partie de la bascule approuvée par décision n° 81.1.29.626.1.3 du 22 juin 1981 (4),
- une aérienne type 66,
- un plateau encastrable 64,
- un plateau surbaissé type 65.

Les principales caractéristiques des différents modèles de balances EL7-F sont données dans les tableaux suivants :

Plateaux type 50 (monocapteur)

Dimensions	Indications signalétiques			Capteurs ATEX à point d'appui central	Nombre maximal d'échelons
	Max (kg)	Min (kg)	$e = d_1$ (g)	Portée maximale (kg)	
Larg × Long du rail (mm)					n
450 × 400	15	0,1	5	20	3 000
	30	0,2	10	40	
	60	0,4	20	80	

Aériennes type 56 (deux capteurs)

Dimensions	Indications signalétiques			Capteurs ERSEM type flexion DF1 ou DF3	Nombre maximal d'échelons
	Max (kg)	Min (kg)	$e = d_1$ (g)	Portée maximale (kg)	
Longueur de pesée du rail (mm)					n
400	150	2,5	50	150	3 000
600	300	5	100	300	3 000
800	600	10	200	600	3 000
1 000	1 000	25	500	1 000	2 000
1 500	1 500	25	500	1 500	3 000

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1984, page 235.

(2) *Revue de Métrologie*, novembre 1984, page 611.

(3) *Revue de Métrologie*, juin 1980, page 503.

(4) *Revue de Métrologie*, juillet 1981, page 621.

Plateaux type 53 (leviers + un capteur)

Dimensions	Indications signalétiques			Capteurs ERSEM type flexion DF1	Nombre maximal d'échelons	
	Larg × Long (mm)	Max (kg)	Min (kg)	e = d _d (g)	Portée maximale (kg)	n
600 × 600		30	0,2	10	30	3 000
		60	0,4	20	60	3 000
		100	1	50	80	2 000

Plateaux type 52 (levier + un capteur)

nombre maximal d'échelons : n = 3 000

Dimensions (mm)	Portées (kg)											
	150	200	300	500	600	1 000	1 500	2 000	3 000	5 000	6 000	
800 × 800	×	×	×									
1 000 × 800			×	×	×							
1 000 × 1 000			×	×	×	×						
1 250 × 1 250			×	×	×	×	×	×				
1 500 × 1 250					×	×	×	×				
1 500 × 1 500					×	×	×	×	×			
2 000 × 1 000						×	×	×	×	×	×	
2 000 × 1 500						×	×	×	×	×	×	
2 000 × 2 000								×	×	×	×	
2 500 × 1 500								×	×	×	×	
2 500 × 2 000								×	×	×	×	
Capteurs ERSEM type flexion DF1 ou DF3	DF1	DF1	DF1	DF1	DF1	DF1	DF1 DF3	DF3	DF3	DF3	DF3	DF3

Aériennes type 66 (deux capteurs)

Dimensions	Indications signalétiques			Capteurs ATEX type cisaillement CIA3 000	Nombre maximal d'échelons
	Max (kg)	Min (kg)	e = d ₁ (g)	Portée maximale (kg)	n
Longueur de pesée du rail (mm)					
400	150	2,5	50	300	3 000
600	300	5	100	300	3 000
800	600	10	200	600	3 000
1 000	1 000	25	500	1 200	2 000
1 500	1 500	25	500	2 500	3 000

Les plateaux type 64 et 65 (quatre capteurs) :

Ces plateaux sont constitués d'un châssis semi-rigide sur lequel sont fixés quatre capteurs de cisaillement directement en appui sur le sol par l'intermédiaire d'un support d'angle. L'intérieur du châssis est constitué d'un cadre et l'ensemble est recouvert d'un tablier en tôle mince. Les capteurs sont protégés par des butées.

Plateaux type 64 et type 65 (quatre capteurs)

Dimensions	Indications signalétiques			Capteur ATEX type cisaillement CIA3 000	Nombre maximal d'échelons
	Max (kg)	Min (kg)	e = d ₁ (g)	Portée maximale (kg)	n
Longueur de pesée du rail (mm)					
800 × 800	300	5	100	300	3 000
	600	10	200	300	3 000
	1 000	25	500	600	2 000
	1 200	25	500	600	2 400
1 000 × 1 000	300	5	100	300	3 000
	600	10	200	300	3 000
	1 000	25	500	600	2 000
	1 200	25	500	600	2 400
	1 500	25	500	1 200	3 000
1 250 × 1 250 1 500 × 1 250	300	5	100	300	3 000
	600	10	200	300	3 000
	1 000	25	500	600	2 000
	1 200	25	500	600	2 400
	1 500	25	500	1 200	3 000
1 500 × 1 500	1 500	25	500	1 200	3 000
	2 000	50	1 000	1 200	2 000
	3 000	50	1 000	2 500	3 000

Indications particulières :*Classe III :*

- 1° L'indication « INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION » doit être apposée sur :
 - le dispositif indicateur principal lorsque ce dernier n'est pas muni d'un dispositif de scellement interdisant tout accès au circuit électrique de mesure,
 - chacun des dispositifs indicateurs secondaires, lorsque ces derniers ne sont pas visibles depuis le dispositif indicateur principal.
- 2° L'indication « INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC » doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité des résultats de pesage, lorsque les balances modèle EL7-F sont munies d'un dispositif permettant l'introduction d'une valeur de tare par clavier et que la portée maximale de l'instrument est inférieure ou égale à 30 kg.

Classe IIII :

L'indication « INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION » figure sur le dispositif indicateur principal à proximité des résultats de pesage et sur chaque dispositif secondaire.

Dépôt de modèle :

Plans et schéma déposés au Service de la métrologie et chez le fabricant.

Pour le Directeur de la qualité
et de la sécurité industrielles :

Le Chef du service de la Métrologie,

P. BERTRAN.